




TPG - Conseil de l'UE de Sports

Olivia Balland - Lettonie

Quelle coopération sportive européenne pour une candidature olympique de l'Union Européenne.

Actuellement, la Lettonie est gouvernée par Edgars Rinkēvičs, le chef de l'État. C'est un état d'Europe nord-orientale, qui fait partie des pays Baltes. La Lettonie est bordée au nord par l'Estonie, à l'est par la Russie et au sud par la Biélorussie et la Lituanie. Nous sommes entrés dans l'Union européenne le 1er mai 2004. Nous nous posons la question: Quelle coopération sportive européenne pour une candidature olympique de l'Union Européenne?

Les enjeux sont nombreux vis -à -vis de cette candidature olympique. Il s'agit dans un premier temps d'assurer une cohésion au sein de l'UE et de renforcer l'unité afin de se mobiliser autour d'un projet commun. Pour cela il faut assurer une cohésion économique au sein de l'UE. Dans ce cadre, le Comité olympique letton pourrait bénéficier de programmes européens spécifiques visant à renforcer les capacités et les ressources nécessaires pour développer une candidature olympique compétitive. Cependant, les détails spécifiques de toute coopération entre la Lettonie et les institutions de l'UE dans le contexte d'une candidature olympique devraient être examinés à travers les canaux appropriés de collaboration entre les autorités sportives nationales et les institutions de l'UE.

La Lettonie adopte une position favorable à une possible coopération sportive européenne. En tant que membre de l'Union européenne, nous pourrions bénéficier de certaines formes de coopération et de soutien de la part des institutions européennes dans le cadre de ses jeux olympiques. Par exemple, il pourrait y avoir des programmes de financement de l'UE pour le développement du sport, des initiatives de formation pour les athlètes et les entraîneurs, ainsi que des projets visant à promouvoir l'éducation physique et le sport dans la société. La Lettonie reconnaît l'importance de cette initiative et est de ce fait prête à soutenir activement cette candidature et à collaborer avec les autres Etats membres pour sa réalisation.

Ainsi, la Lettonie a mis en place plusieurs solutions à cette problématique, dans un premier temps, nous avons ratifié des traités internationaux comme par exemple le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne qui reconnaît l'importance du sport dans la promotion des valeurs européennes. De plus la Lettonie se présente pour l'organisation des Jeux d'hiver de 2030, l'intégration au projet de la piste de Sigulda (Lettonie) pour l'accueil spécifique des épreuves de bobsleigh, de luge et de skeleton, ce qui représenterait un investissement prévisionnel de 58 millions d'euros afin de mettre à niveau l'installation lettone. Ainsi, nous sommes prêts pour une possible importation économique. Nous avons investi dans le développement et dans la modernisation des infrastructures sportives. De même la Lettonie, à travers des programmes et des initiatives, notamment en faisant des échanges avec d'autres Etats membres de l'UE. Nous défendons la création d'un fond européen. Il peut y avoir des initiatives et des programmes soutenus par l'UE qui pourraient avoir un impact sur la préparation des candidatures olympiques. Par exemple, l'UE soutient des initiatives visant à promouvoir le sport, à développer les infrastructures sportives et à renforcer les compétences des acteurs du sport à travers différents programmes de financement et de coopération.

La Lettonie soutient activement la coopération sportive européenne pour une candidature olympique de l'Union Européenne. En tant que pays attaché à l'intégration européenne, notre position reflète notre engagement envers une Europe unie et solidaire.